

d'un nouvel emploi ou d'un travail stable, mais bien d'un travail ponctuel qui leur offre un complément de salaire à une pension qui ne leur permet pas d'atteindre la qualité de vie qu'ils souhaiteraient.

Nous pouvons aussi regretter et souhaiter que le Fédéral se sensibilise de la question au niveau des pensions au regard de la qualité de vie de nos aînés. Sans oublier que nous serons les aînés de demain.

Le Gouvernement wallon restera, quant à lui, et pour ce qui relève de mes compétences, attentif à l'évolution du secteur, car il est évident qu'il faut continuer à investir et soutenir les missions fondamentales et essentielles du secteur de l'intérim qui, ne l'oublions pas est et doit rester, comme je l'ai déjà évoqué à maintes reprises, un véritable levier vers une insertion et un maintien durable et de qualité sur le marché du travail.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Madame la Ministre. Il faut bien reconnaître qu'une personne de 70 ans aujourd'hui n'est pas une personne de 70 ans à l'âge de nos parents et grands-parents. On a certainement une meilleure santé, une plus grande robustesse pour réaliser certains travaux. Vu le vieillissement de la population, je pense que les tendances ne vont pas baisser, mais, au contraire, augmenter. Ce qui m'inquiète, c'est que c'est plus par nécessité que ces personnes occupent ce genre de travail, plus que pour rompre l'isolement dans lequel ils sont ou pour rester dans une structure sociale et avoir encore un rôle à jouer dans la société.

C'est assez inquiétant, surtout que vous confirmez que ces emplois sont occupés par ces personnes et que ces emplois ne sont pas occupés par d'autres personnes donc qui nécessitent une certaine pénibilité dans la réalisation du travail. Je trouve qu'il s'agit d'un autre élément inquiétant auquel il faut tenir compte.

Je pense qu'il est important aussi de mesurer le ressenti de ces personnes via ces agences d'intérim, de voir dans quelle mesure elles vivent ce genre d'expérience pour voir comment il faut les encourager ou les encadrer et orienter les personnes vers des endroits adéquats et pas de relégation parce qu'ils n'ont pas le choix de faire autrement.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'AVIS DE L'IFAPME SUR LE PACTE D'EXCELLENCE »

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CONSÉQUENCES DU PACTE D'EXCELLENCE SUR L'IFAPME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Jeholet, sur « l'avis de l'IFAPME sur le Pacte d'excellence » ;
- de M. Legasse, sur « les conséquences du Pacte d'excellence sur l'IFAPME ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Madame la Ministre, on revient sur l'IFAPME. Les responsables de l'IFAPME se sont prononcés sur la version actuelle du Pacte d'excellence qui, selon les responsables de l'IFAPME, freine la formation des jeunes en entreprise, notamment en ne prenant pas en compte la formation professionnelle.

Un certain nombre d'avis ont été émis aujourd'hui sur le Pacte d'excellence par les groupes de travail. On constate que ces différents avis dénigrent complètement la formation professionnelle et risquent de plomber le travail efficace mis en œuvre par l'IFAPME. Un premier exemple, c'est l'allongement du tronc commun jusqu'à 15 ans. J'ai toujours du mal à comprendre cela. Vous êtes ministre de la Formation et je suis persuadé que vous avez des tas d'entreprises, d'entrepreneurs qui vous disent que le tronc commun est déjà beaucoup trop long aujourd'hui ; il faut le raccourcir, mais pas le prolonger à 15 ans. Un deuxième exemple, c'est la réaffirmation de l'obligation scolaire à temps plein jusqu'à 18 ans. On ne va pas ouvrir le débat, ce n'est pas vos compétences. L'obligation scolaire à 18 ans aujourd'hui, pourquoi pas à 16 ans. J'ai toujours été un partisan de ramener l'obligation scolaire à 16 ans, mais par contre de l'anticiper dès le plus jeune âge et plutôt qu'à 6 ans à 3 ou 4 ans – c'est un autre débat qui concerne le Fédéral parce que l'obligation scolaire est encore la seule matière fédérale.

Allez dire à quelqu'un aujourd'hui qui, à partir de 16 ou 17 ans, rentre dans une formation à l'IFAPME, qu'il ne pourra plus le faire avant 18 ans. C'est aberrant et c'est tout à fait contraire aux besoins de terrain aujourd'hui.

J'ai entendu que la ministre de l'Enseignement disait que la porte n'était pas fermée, que c'était des avis. Elle dit cela pour tout, ce n'est donc pas nécessairement rassurant parce que son Pacte d'excellence, ce ne sont que des avis, elle laisse aller, on verra bien. J'ai

l'impression que, parfois, le ministre-président de la Communauté française, il faut bien qu'il s'occupe aussi de temps en temps et donc, j'ai l'impression qu'il reprend presque le Pacte d'excellence un peu dans ses compétences parce qu'il a parfois plus à dire que la ministre de l'Enseignement.

En tant que ministre de la Formation professionnelle et souhaitant, Madame la Ministre – c'est l'objectif du Gouvernement et de beaucoup d'autres et je pense qu'on pourra en débattre longtemps – faire de la formation en alternance une filière d'excellence, comment considérez-vous les critiques émises par l'IFAPME ? Les partagez-vous ? Êtes-vous plus nuancée par rapport à ce que les responsables de l'IFAPME ont dit par rapport au Pacte d'excellence ?

Quelles ont été les sollicitations de la ministre de l'Enseignement dans le cadre du Pacte d'excellence à l'égard de votre département et à votre égard ? Y a-t-il eu des réunions ou un groupe de travail ? Avez-vous été associée aux réflexions ? Je le dis toujours et je le regrette, je l'ai encore dit au ministre Marcourt tout à l'heure par rapport aux indicateurs de l'économie wallonne : dans le cadre de cette alliance qui a tellement été voulue entre l'emploi, la formation et l'éducation – et j'abordais la régionalisation de l'enseignement avec lui, c'est un autre domaine – j'ai l'impression que certains, en Fédération Wallonie-Bruxelles, et c'est le cas de la ministre de l'Enseignement, font des pas en arrière et se referment plutôt que de tendre des collaborations, des synergies avec la Région wallonne et avec vous en particulier, mais aussi avec le ministre de l'Économie. C'est l'inverse que l'on fait, on vit comme si on vivait dans un monde fermé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'enseignement et l'éducation, hormis des grands discours, on maintient la formation à l'écart alors que c'est tout le contraire qu'il faut faire.

Vous a-t-elle sollicitée ? Vous a-t-elle invitée à des groupes de travail ou le FOREm, ou vos collaborateurs ? Avez-vous aussi sollicité à un moment donné la ministre ou fait part de votre mécontentement ou de votre désappointement par rapport au fait qu'elle ne vous sollicite pas davantage ou qu'elle ne sollicite pas davantage le FOREm ou l'IFAPME ? Parce que l'IFAPME n'a manifestement pas été beaucoup consulté ou alors si elle l'a été, on ne peut pas dire que l'on a tenu compte de ses avis dans le cadre du pacte d'excellence et des avis émis aujourd'hui.

Enfin, l'IFAPME a mentionné qu'un courrier vous avait été adressé pour vous faire part de son mécontentement. Avez-vous reçu ce courrier ? Y a-t-il eu une réponse à ce courrier et quelles sont aujourd'hui les démarches que vous allez prendre à l'égard de la ministre de l'Enseignement pour rétablir un peu les choses et faire en sorte que l'on tienne davantage compte de la formation professionnelle, de la formation en alternance dans un Pacte d'excellence ?

Tous les acteurs le reconnaissent aujourd'hui – le monde de l'entreprise, le monde de l'enseignement – un Pacte d'excellence qui néglige autant, qui omet autant, qui fait comme si la formation en alternance, comme si des outils de formation régionaux n'existaient pas, c'est vraiment un mauvais signal. Cela a été très peu dit et je me réjouis de voir que l'IFAPME pointait un peu ce fait-là parce que cela a été peu dit et c'est bien la preuve qu'ils ont raison dans leurs critiques et dans leurs remarques.

Est-ce bétonné aujourd'hui ? Ce ne sont que des avis, on verra bien, mais je pense qu'il faut aujourd'hui marquer le coup absolument envers la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre de l'Enseignement responsable du Pacte d'excellence.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, je ne vais pas paraphraser mon collègue, désormais Premier ministre-président de toutes les oppositions francophones...

(Rires)

... qui a forcément un avis sur tout, mais ce ne sont que des avis, vous le disiez il y a un instant.

(Réaction de M. Jeholet)

Ce n'est pas une agression, Monsieur Jeholet, ne le prenez pas de mauvaise part.

(Réaction de M. Jeholet)

Il y a dix ans entre nous, je n'en disconviens pas. Je ne vous donne pas de leçon.

Je ne voulais pas être agressif...

(Réaction de M. Jeholet)

Ce n'est pas une critique, ne le prenez pas de mauvaise part, Monsieur Jeholet. C'était une touche de légèreté, mais je suis navré si je vous ai vexé.

Ceci étant, nous avons les mêmes questions. Nous nous rejoignons à tout le moins sur les questions.

Je voulais savoir, puisque, Madame la Ministre, vous l'avez souvent répété, la filière de la formation en alternance est une priorité pour vous – c'est un objectif louable et nous sommes très nombreux parlementaires et autres acteurs à être d'accord – ce que vous pensiez des objections de l'IFAPME sur le Pacte d'excellence tel que négocié actuellement et sur les différents avis qui ont été rendus.

J'aurais voulu, de la même manière que M. Jeholet, savoir quelles étaient les concertations qui avaient été entreprises par les uns et par les autres à l'initiative de